



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

Délibération n°2025-030-DE

OBJET : Recrutement d'agents contractuels en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 12

Excusé(s) : 5

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 1

Pour : 16

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le dix huit juin deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Patricia CHOMARAT pouvoir à Yves CHAZAL, Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET, Marie-Noëlle THIOLLIER pouvoir à Patrice COUCHAUD, Stéphanie SEON pouvoir à Jeanne MAILLARD

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patricia CHOMARAT, Patrick MICHAUD, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ; notamment le 2° de son article L.332-8,

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant ce qu'il suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250618-2025-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

Publication : 20/06/2025

Madame MAILLARD expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la vacance de poste d'1 agent d'entretien des espaces verts suite à mutation dans une autre collectivité,

Considérant la vacance de poste d'1 agent polyvalent suite à retraite,

Considérant la déclaration de vacance des postes et la publicité des offres d'emploi,

Considérant l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Madame MAILLARD propose à l'assemblée :

D'autoriser le recours à des agents contractuels pour pouvoir à la vacance de postes pour l'emploi d'1 agent d'entretien polyvalent et d'1 agent d'entretien des espaces verts,

Ces emplois seront occupés par 2 agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu des motifs suivants : absence de candidature de fonctionnaire susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat des agents sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les agents devront justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le domaine technique et des espaces verts.

Compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, la rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire d'adjoint technique.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par les agents ainsi que leurs expériences.

Monsieur le Maire le Maire est également chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE la proposition de recrutement d'agents contractuels,
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Champdieu, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250618-2025-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

Publication : 20/06/2025